

DISPOSITIF CLAUSES D'INSERTION

BILAN D'ACTIVITE 2010

1 INTRODUCTION

Rappel du dispositif
Organisation fonctionnelle sur le département
Tissu partenarial

2 REALISATIONS DES BAILLEURS SOCIAUX

Bilan quantitatif de l'activité réalisée
Etat des opérations terminées et en cours
Heures prévues 2010 reportées en 2011
Secteurs d'activités des réalisations
Volumétrie des entreprises

3 IMPACT DES CLAUSES D'INSERTION SUR LE RETOUR A L'EMPLOI

Analyse quantitative des bénéficiaires
Le maillage départemental
Typologie des bénéficiaires
Les modalités de réalisation des heures d'insertion
Les métiers des emplois
Les parcours post clauses d'insertion

4 PERSPECTIVES

Prévisionnel d'activité globale sur le territoire
Répartition des heures prévisionnelles par secteurs
d'activité

5 CONCLUSION

6 Annexes Glossaire

Maîtrise d'Ouvrage :

LES BAILLEURS SOCIAUX

1 INTRODUCTION

RAPPEL DU DISPOSITIF

Selon l'ANRU, l'objectif des Clauses d'Insertion est de favoriser l'insertion professionnelle des habitants ZUS en incitant les entreprises retenues à leur consacrer 5% du nombre total des heures travaillées. Le résultat attendu étant de pérenniser l'intégration de ces publics dans le marché de l'emploi.

Les bailleurs sociaux ont mandaté le Groupement Départemental de la Haute-Garonne pour assurer la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés des Organismes HLM ANRU mais également Hors ANRU depuis novembre 2009.

En effet, les résultats tant quantitatifs que qualitatifs (cf. bilans 2008/2009, site www.habitat-midipyrenees.org, « espace public, rubrique nos publications, sous-rubrique rapport d'activité ») ont encouragé les organismes H.L.M dans la mise en œuvre de clauses d'insertion sur d'autres opérations que les marchés ANRU pour la sécurisation des parcours professionnels.

Parallèlement, la ville de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, se sont engagés à promouvoir l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi au travers de clauses d'insertion HORS ANRU pour des marchés de travaux et de services.

ORGANISATION FONCTIONNELLE SUR LE DEPARTEMENT

➡ La fonction de la Chargée de mission Clauses d'insertion, en poste au Groupement Départemental de la Haute-Garonne depuis juin 2008 comprend les 5 phases suivantes :

- 1- Informer, accompagner les maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre,
- 2- Assurer un rôle d'appui auprès des entreprises,
- 3- Assurer l'information auprès des habitants des quartiers,
- 4- Suivre les chantiers (centraliser et communiquer les informations) et les publics (recueillir et analyser les candidatures, favoriser l'emploi pérenne...),
- 5- Assurer le suivi et le respect de la clause d'insertion (tableaux de bord, bilans intermédiaires ou annuels...).

La Chargée de mission travaille en étroite collaboration avec les autres Chargés de mission de la Ville de Toulouse et de la CUGT afin de mutualiser les supports et méthodes de travail. Cette mutualisation améliore la cohérence du dispositif notamment auprès des entreprises et des partenaires de l'emploi insertion.

➡ Deux tableaux de bords recensent les résultats quantitatifs puis qualitatifs de la mission. Ils permettent une veille régulière sur le fonctionnement de la clause et sont transmis aux organismes HLM dans les bilans intermédiaires mensuels.

Cependant, au vue de la montée en charge des données, les tableaux Excel actuels ne permettent plus d'analyses efficaces et rapides des mises en œuvre. En collaboration avec la DSI du Grand Toulouse, une base de données spécifique « clauses insertion » est en cours d'élaboration par tous les Chargés de Mission.

➡ Un Comité de Pilotage, animé par la MGPPV, est constitué de la DDEA, du Pôle Urbain, des organismes HLM, du Pôle Emploi, du PLIE, de la Mission Locale, de la DDTEFP, de l'OPCU, de la Maison de l'Emploi de Toulouse, de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et du Groupement Départemental de la Haute-Garonne.

Ces Comités permettent aux Chargés de mission d'apporter des éléments sur le suivi de leur mission, faisant part des points positifs et des difficultés rencontrées.

Afin d'établir un bilan ANRU commun (bailleurs/ville), la ville de Toulouse a demandé à l'OPCU son soutien dans l'élaboration d'un tableau de bord concentrant toutes les données relatives aux clauses d'insertion (marchés, entreprises, publics, heures recensées/prévisionnelles). Ce tableau sera renseigné par les Chargés de mission clauses d'insertion chaque trimestre.

➡ Le Groupement Départemental de la Haute-Garonne, la Maison de l'Emploi de Toulouse et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ont mis en place un Comité Technique mensuel animé par les 4 Chargés de mission. Ce Comité réunit le Pôle Emploi, la Mission Locale de Toulouse, le PLIE, le GEIQ BTP. L'objet de cette rencontre est de faire un état des lieux des marchés passés et à venir ainsi que du suivi des parcours professionnels.

TISSU PARTENARIAL

Le Groupement Départemental de la Haute-Garonne travaille en partenariat avec un réseau approprié de professionnels de l'insertion, à savoir :

› Les opérateurs de l'emploi :

- Pôle Emploi
- Mission Locale
- PLIE

› Les entreprises d'insertion et autres structures ou associations dédiées à l'insertion

- Adrar
- Crepi
- Greta H.G.
- Fondation d'Auteuil
- Cépière Formation
- Le Tremplin
- Médiateurs Bailleurs
- Inter Relais
- Association MPR (Médiation Prévention Relais)
- Association ASEM (Socio Educative du Mirail)
- Oxygène/Aidal 31/ID'EES (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion)
- Geiq BTP
- Partage
- Trajectoire
- Régie Bellefontaine
- Reynerie Services
- La Passerelle
- Afpa
- Probat
- Face Toulouse
- Crept
- Desbals Service
- Vidéo ¾
- Ecole de la 2ème chance
- Régie Empalot
- Voir et Comprendre
- Geiq Espaces Verts
- Geiq Propreté

Ce tissu partenarial permet de cibler les publics répondant aux critères de la clause d'insertion mais aussi de développer un travail de concertation pour la réussite de la mise en œuvre des parcours d'insertion.

LES BILANS CI-DESSOUS FONT ETAT DES REALISATIONS EN MATIERE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI SUR UNE PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DECEMBRE 2010 :

191 BENEFICIAIRES ONT TRAVAILLE SUR LES MARCHES DES BAILLEURS SOCIAUX **ANRU ET HORS ANRU** AVEC **213 CONTRATS DE TRAVAIL** (TOUTES LES COMPARAISONS AVEC 2009 NE SONT POSSIBLES QUE POUR LES MARCHES ANRU, CEUX HORS ANRU N'AYANT DEBUTE QU'EN NOV/DEC 2009)

2 LES REALISATIONS DES BAILLEURS SOCIAUX

BILAN QUANTITATIF DE L'ACTIVITE REALISEE EN 2010

	Nbre d'heure prévue DCE *	Nbre d'heure réalisée	Taux de réalisation	Opération terminées	Toujours en cours de réalisation
Convention Reybel					
SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE	6640	6010	91%	X	X
SA LES CHALETS	1419	3300	233%	X	
HABITAT TOULOUSE	9402	18117	193%	X	X
Total ANRU Conv. Reybel	17461	27427	157%		
Convention Bafa					
SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE	1649	4028	244%	X	X
HABITAT TOULOUSE	5728	25537	446%	X	X
Total ANRU Conv. Bafa	7377	29565	401%		
Convention Empalot					
HABITAT TOULOUSE	1923	1825	95%		X
Total ANRU Conv. Empalot	1923	1825	95%		
Total ANRU	26761	58817	220%		
Hors ANRU	18270	39327		X	X
Total Hors ANRU	18270	39327	215%		
Total ANRU et HORS ANRU	45031	98144	218%	61 ETP REALISES	

* au prorata de la durée du chantier sur l'année

65% des opérations démarrées en 2010 l'ont été sur la convention Reynerie Bellefontaine.

Notons une particularité sur cette convention avec la présence de constructions en VEFA. Dans ce cas, le bailleur devient propriétaire du sol et du logement acquis au fur et à mesure de sa construction et il ne gère pas le suivi des travaux. Ainsi, les clauses d'insertion ne peuvent pas être imposées aux entreprises qui finalement appliquent les clauses seulement sur la base du volontariat.

Dans l'ensemble, les heures prévues sont atteintes même dépassées (218%) sur les marchés Anru comme Hors Anru soit

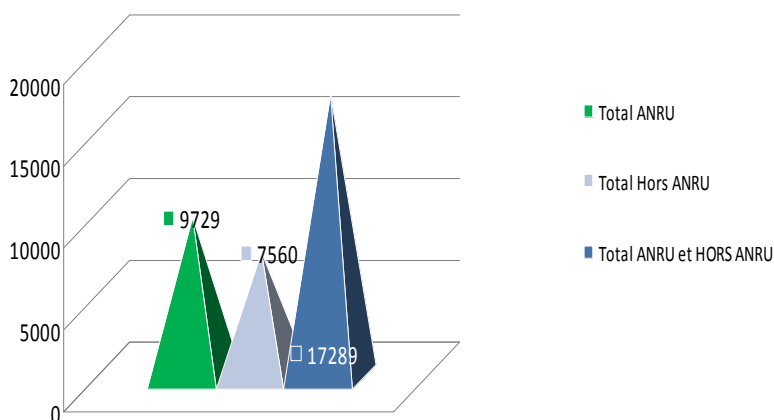
4 fois plus d'équivalents temps plein qu'en 2009 avec 37 ETP sur l'ANRU et 24 Hors ANRU soit un total de 61 équivalents temps plein sur l'année.

ETATS DES OPERATIONS TERMINEES ET EN COURS

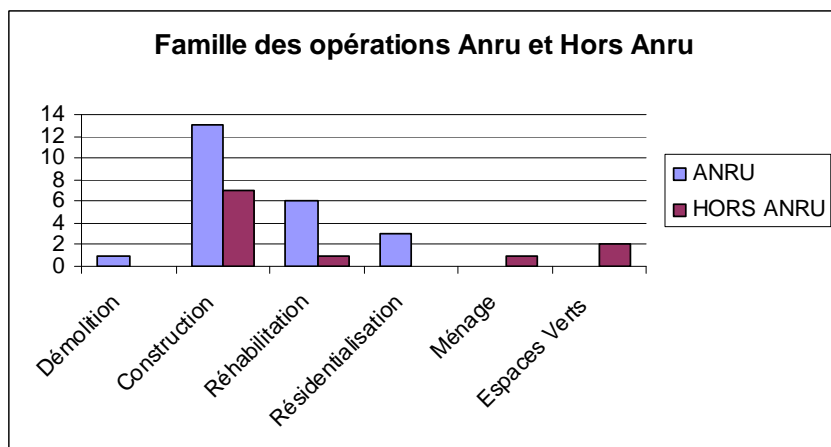
	Nbre d'opérations terminées	Nbre d'opérations en cours qui se poursuivent en 2011	Nbre total d'opérations	Nbre de lots concernés sur la totalité des opérations
Convention Reybel	8	5	13	97
Convention Bafa	5	3	8	89
Convention Empalot		2	2	25
Total ANRU	13	10	23	211
HorsANRU	4	7	11	62
Total Hors ANRU	4	7	11	62
Total ANRU et HORS ANRU	17	17	34	273

Les opérations des bailleurs sociaux sont principalement des constructions qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. 50% des opérations commencées en 2010 se poursuivent en 2011. Ainsi, tous les lots indiqués n'interviennent pas forcément en 2010.

ETATS DES HEURES PREVUES EN 2010 MAIS DONT LA REALISATION SERA EFFECTIVE EN 2011

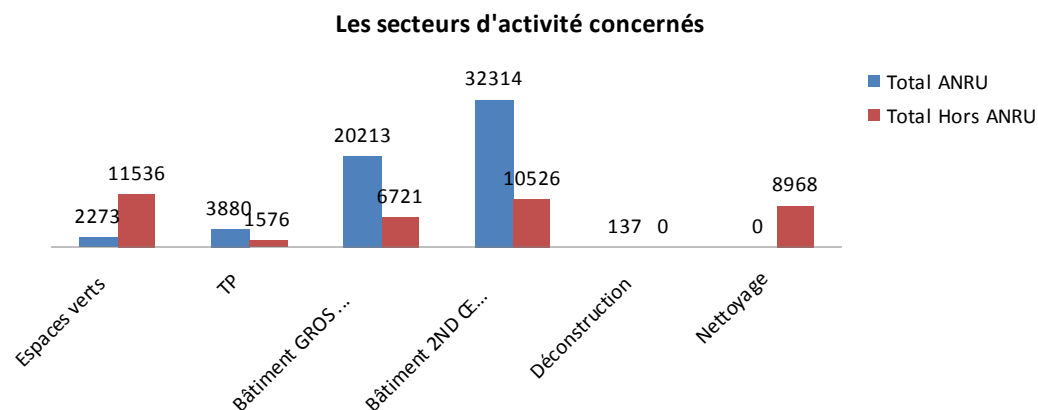


Il y a un décalage dans le temps car certaines opérations ne démarrent pas aux dates prévues. Aussi, l'ordre de service est parfois signé à la fin de l'année 2010 et les travaux commencent alors en 2011. Ces heures correspondent à 11 ETP.



Un total de 34 opérations, avec, sur l'Anru, 23 opérations contre 17 en 2009 soit 6 opérations de plus avec 3 fois moins de démolition (une seule en 2010 contre 4 en 2009) et le double de Résidentialisation et de Réhabilitation. La part des constructions reste stable avec 57% en 2010 contre 53% en 2009. 4 constructions sont en VEFA. Pour les chantiers Hors Anru, on voit apparaître de nouvelles opérations avec des marchés de ménage et d'espaces verts.

LES SECTEURS D'ACTIVITES DES HEURES REALISEES EN 2010



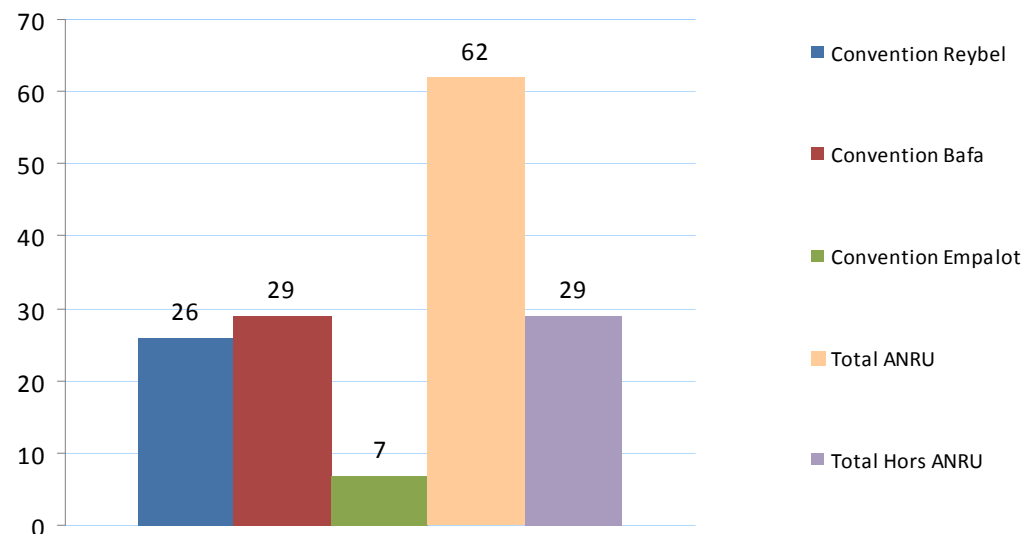
Les entreprises

Comme l'an passé sur les marchés Anru, plus de la moitié des entreprises ayant intégré une clause d'insertion sont du Second Œuvre (55%) mais la part la plus petite revient cette fois à la déconstruction, 0.23% contre 11% en 2009 et non plus au TP qui reste quand même avec un faible taux (7% soit 1% de plus qu'en 2009).

Un nouveau secteur d'activité en 2010 inexistant en 2009 : les espaces verts (4% sur l'Anru et 14% sur la globalité). Ce secteur d'activité est beaucoup plus représenté sur les marchés Hors Anru avec 29% car il s'agit de marchés d'espaces verts alors que sur l'Anru il s'agit de lots qui interviennent en fin de construction.

Si l'on considère la totalité des marchés Anru et Hors Anru, un peu plus d'1/4 revient au gros œuvre (27%) et la moitié au 2nd œuvre (44%).

LA VOLUMETRIE DES ENTREPRISES CONCERNEES PAR LE DISPOSITIF DES CLAUSES D'INSERTION



S'agissant des marchés Anru, 62 entreprises ont établi des contrats de travail contre 46 en 2009.

Au total Anru et Hors Anru, 91 entreprises concernées déduction faite des 28 entreprises intervenues sur différentes opérations et conventions.

3 IMPACT DES CLAUSES D'INSERTION SUR LE RETOUR A L'EMPLOI

Analyse quantitative des bénéficiaires

Nombre de bénéficiaires des emplois clauses d'insertion en 2010

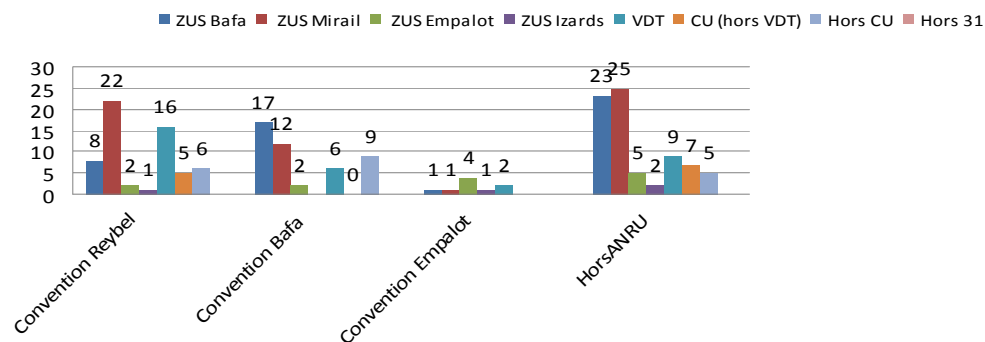
	Nbre de bénéficiaires	Dont nbre de femmes
Convention Reybel	60	6
Convention Bafa	46	1
Convention Empalot	9	
Total ANRU	115	7
HorsANRU	76	13
Total Hors ANRU	76	13
Total ANRU et Hors ANRU	191	20

S'agissant des conventions Anru, on note une supériorité numérique de 33 personnes par rapport à 2009 avec 115 bénéficiaires dont 7 femmes.

Sur les marchés hors Anru, le personnel féminin représente près de 1/5ème du nombre total de bénéficiaires, cela est dû au marché de ménage où davantage de femmes que d'hommes ont été recrutées.

Sur le total Anru/Hors Anru, les clauses d'insertion ont profité à 191 personnes éloignées de l'emploi dont 20 femmes.

Domiciliation des bénéficiaires

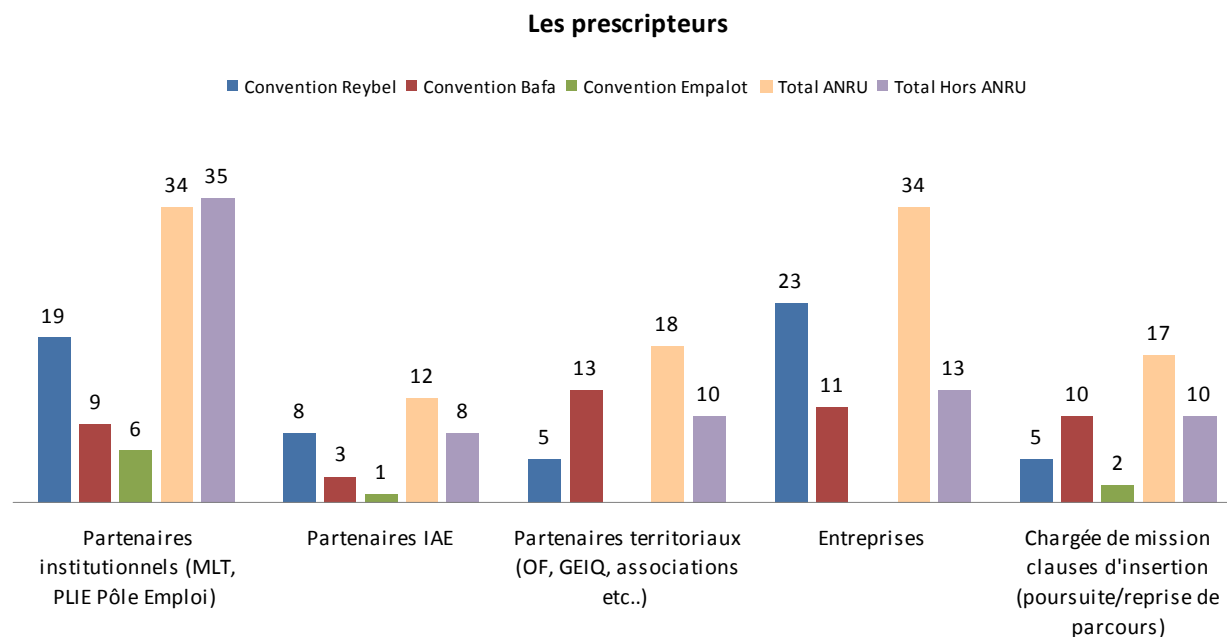


Le nombre d'habitants de chaque convention concernée est à chaque fois plus élevé : sur les 33 Zus de la convention Mirail 67% habitent la Zus Mirail, sur la convention Bagatelle 55% résident dans ce même quartier et 67% pour Empalot. Les clauses d'insertion bénéficient bien en priorité aux habitants des quartiers Zus concernés.

Les bénéficiaires sont au total 62% résidents Zus sur les marchés Anru en 2010 contre 73% en 2009 soit une baisse de 11%. Par contre, 72% de bénéficiaires Zus sont sur les marchés Hors Anru.

Les publics Zus restent prioritaires mais force est de constater que la main d'œuvre est plus difficile à trouver dans certains métiers du bâtiment et notamment du 2nd œuvre. A noter également que des conventions Anru se situent hors site et, lors du recrutement, se pose alors la question de la mobilité.

LES STRUCTURES PRESCRIPTRICES DES BENEFICIAIRES



Sur la totalité Anru et Hors Anru, plus du tiers des publics ont été orientés par le Pôle Emploi, la Mission Locale et le Plie (36%) et ¼ par les entreprises elles-mêmes. La part est égale pour les partenaires territoriaux (15%) et la Chargée de mission (14%). Les partenaires IAE ont orienté 10% des publics.

S'agissant de l'Anru, la prescription des partenaires institutionnels a doublé (30% en 2010 contre 15% en 2009), elle a augmenté de 11% pour les entreprises de 2% pour l'IAE. La prescription des partenaires territoriaux a baissé de 13% et celle de la chargée de mission est restée presque identique (16% contre 15% en 2009).

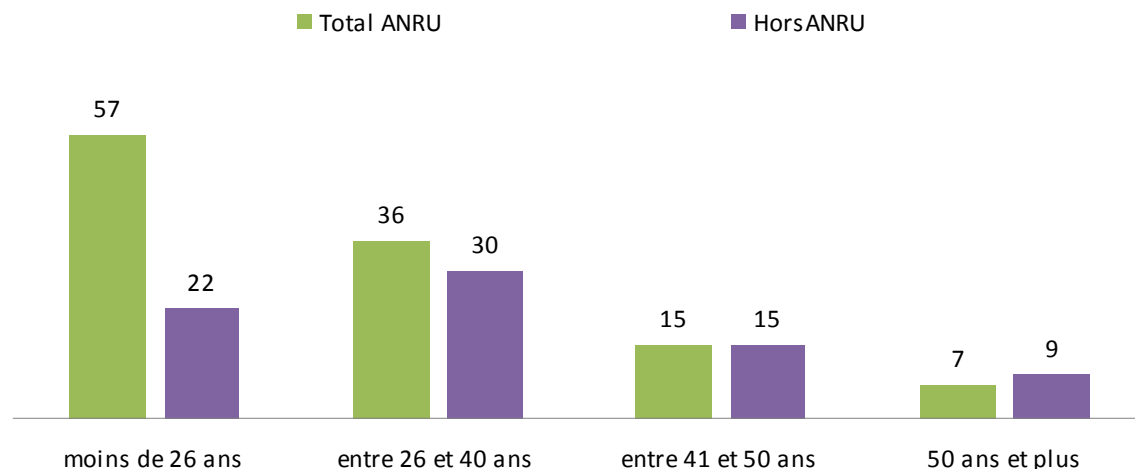
STATUT DES BENEFICIAIRES A L'ENTREE DES EMPLOIS CLAUSES D'INSERTION

	Nbre de DELD	Nbre RSA Minima sociaux	Nbre jeunes sans qualification	nbre jeunes sans expérience	Nbre TH	Nbre plus de 50 ans	Nbre autres situation (détention...)
Convention Reybel	18	10	18	5	2	5	2
Convention Bafa	14	2	18	9		2	1
Convention Empalot	2	2	1	4			
<i>Total conventions ANRU</i>	34	14	37	18	2	7	3
Total ANRU	34	14	37	18	2	7	3
HorsANRU	30	14	16	4	5	7	
Total Hors ANRU	30	14	16	4	5	7	0
Total ANRU et Hors ANRU	64	28	53	22	7	14	3

S'agissant du total Anru et Hors Anru, 1/3 des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi longue durée et 40% sont des jeunes sans qualification (28%) et expérience (12%).

Pour les marchés Anru, notons une baisse des demandeurs d'emploi (30% contre 45% en 2009), des personnes sortant de détention (3% contre 6% en 2009) par contre, le doublement de bénéficiaires de minimas sociaux (12% contre 6% en 2009). Les jeunes sont plus présents avec plus 9% en 2010 et les publics de plus de 50 ans ont légèrement augmenté de 2%. Les travailleurs handicapés sont représentés sur les marchés Anru avec 2% alors qu'ils ne l'étaient pas l'année précédente. Comme l'an passé, les clauses d'insertion bénéficient en priorité aux jeunes sans qualification ou expérience.

L'AGE DES BENEFICIAIRES



On ne note pas de différence entre les chantiers Anru et Hors Anru avec une majorité de jeunes (41%) et de 26/40 ans (35%).

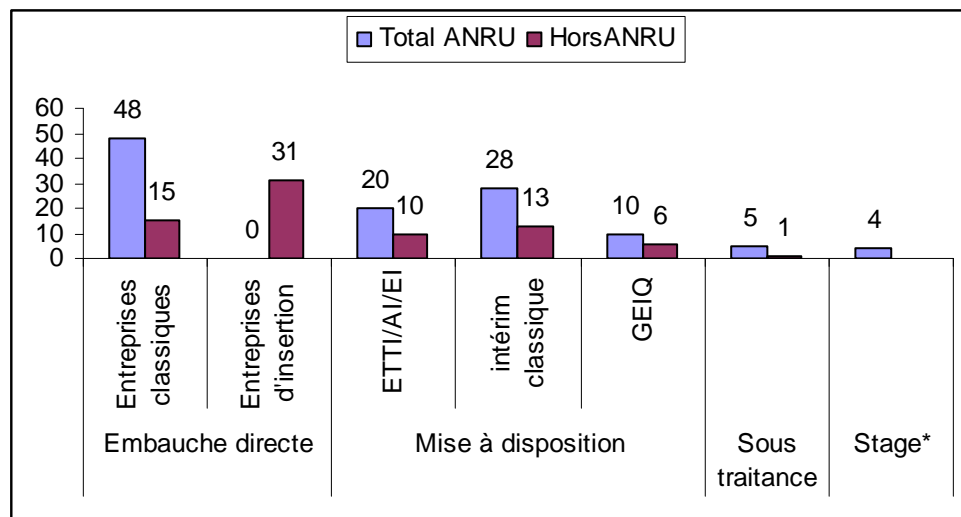
61% des publics n'ont pas de qualification et 40% d'entre eux sont des jeunes.

S'agissant des conventions Anru, les publics non qualifiés sont moins nombreux en 2010 (-10%), cette différence se retrouve au niveau des CAP/BEP qui augmentent d'environ 9% en 2010. Ceci s'explique par la forte représentation des métiers du 2nd œuvre qui exigent bien souvent d'avoir un minimum de qualification pour travailler sur les chantiers.

Niveaux des bénéficiaires

	niveau VI	niveau Vbis	niveau V	niveau IV	niveau III
Convention Reybel	12	25	16	5	2
Convention Bafa	13	17	12	3	1
Convention Empalot	1	1	7		
Total ANRU	26	43	35	8	3
HorsANRU	21	27	18	8	2
Total Hors ANRU	21	27	18	8	2
Total ANRU et Hors ANRU	47	70	53	16	5

LES EMPLOIS DES BENEFICIAIRES : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES HEURES REALISEES



* Dans le cadre de la formation professionnelle ou en vue de contrat de travail

S'agissant de la mise en œuvre des clauses d'insertion Anru, 42% des emplois sont des embauches directes alors que cela représente 61% sur les marchés Hors Anu (dont 40% en contrat avec une entreprise d'insertion). Au total, 35% des emplois passent par le biais de structures d'insertion porteuses de contrats (EI, ETTI, AI)

Sur l'Anru, les contrats d'intérim sont moins nombreux que l'an passé (-10%) et les contrats en alternance et CDI ont presque doublé.

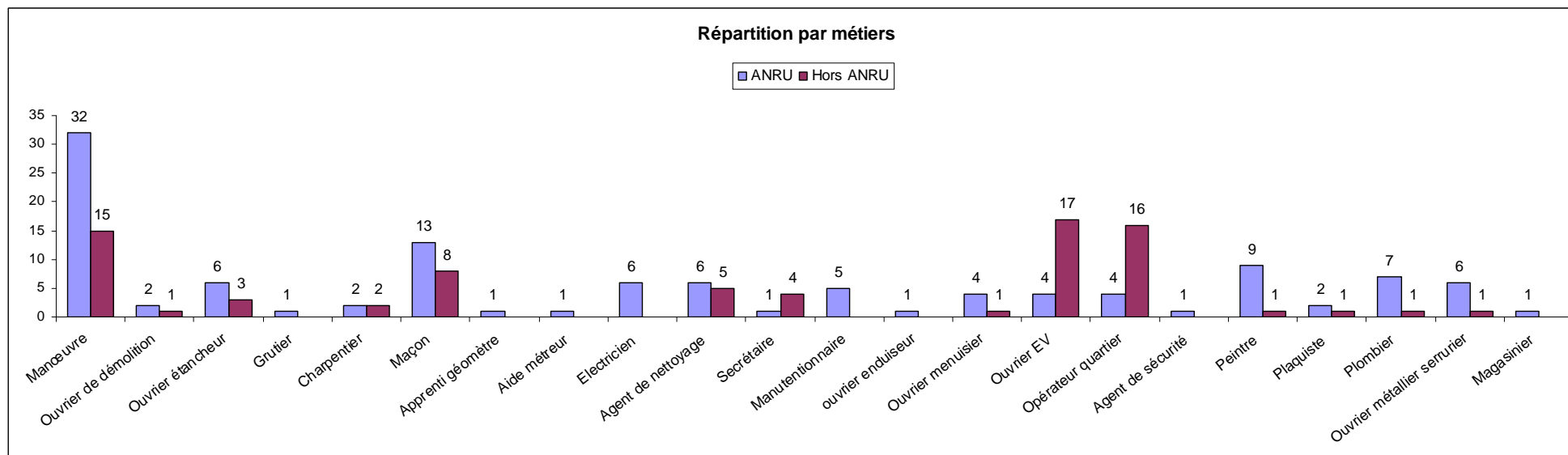
Au total Anru/Hors Anru, 1/3 des contrats sont en intérim dont 10% d'intérim d'insertion et un peu plus d'1/3 des CDD avec 17% de CDD insertion. Les contrats pérennes ne sont donc pas majoritaires mais représentent malgré tout 27% des contrats avec 11% de CDI et 16% de contrats en alternance.

LES EMPLOIS DES BENEFICIAIRES : LES CONTRATS DES BENEFICIAIRES

Les emplois des bénéficiaires : les contrats des bénéficiaires

	CDDI	CTTI	CTT	C.Prof	CA	CDD	CDI	CIE	STAGES
Convention Reybel	9	4	20	6	4	9	10		4
Convention Bafa		9	18	7	2	17	2	3	3
Convention Empalot		2				5	2		
Total ANRU	9	15	38	13	6	31	14	3	7
Hors ANRU	28	6	13	6	4	8	9	2	1
Total Hors ANRU	28	6	13	6	4	8	9	2	1
Total ANRU et Hors ANRU	37	21	51	19	10	39	23	5	8

22 métiers représentés sur l'ANRU et 14 Hors ANRU :



Sur l'ANRU, 6 métiers supplémentaires ont fait leur apparition par rapport à 2009 : grutier, aide mètreur, secrétaire, ouvrier enduiseur, ouvrier d'espaces verts et ouvrier métallier.

34% de la main d'œuvre est non qualifiée (manœuvres, manutentionnaires, ouvriers de démolition) ce qui correspond au même taux que l'année passée. Les métiers ensuite les plus représentés sont « maçons » (11%) et peintres (8%), à noter que sur ces postes sont recensés les métiers qualifiés mais également en alternance.

Les entreprises dans l'incapacité de recevoir du public insertion sur le chantier concerné par la clause d'insertion (technicité trop importante, pas d'encadrement humain suffisant...) ont la possibilité de valoriser un recrutement sur un autre chantier ou sur un autre poste de travail. C'est pourquoi des postes de secrétaire/aide mètreur/aide géomètre ou magasinier sont évoqués ici.

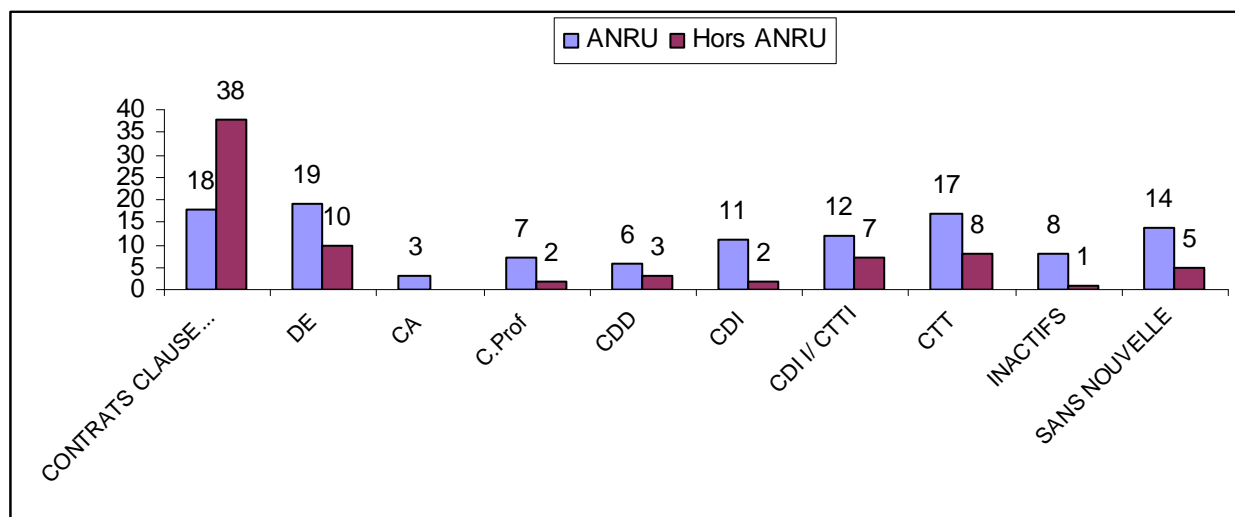
S'agissant des marchés Hors Anru, les métiers d'ouvriers espaces verts (22%), d'opérateurs de quartier (21%) et de manœuvres (20%), représentent les 2/3 des métiers recrutés.

Sur la globalité des marchés, notons que près de la moitié des postes de travail correspondent à des emplois non qualifiés.

Les parcours post clauses d'insertion

SITUATION DES BENEFICIAIRES AU 31/12/2010

	CONTRATS CLAUSES INSERTION EN COURS	DE	CA	C.Prof	CDD	CDI	CDI / CTTI	CTT	INACTIFS	SANS NOUVELLE
Convention Reybel	7	7	1	2	2	7	9	12	4	9
Convention Bafa	5	11	2	5	4	3	3	5	4	4
Convention Empalot	6	1				1				1
Total ANRU	18	19	3	7	6	11	12	17	8	14
Hors ANRU	38	10		2	3	2	7	8	1	5
Total Hors ANRU	38	10	0	2	3	2	7	8	1	5
Total ANRU et Hors ANRU	56	29	3	9	9	13	19	25	9	19



70% des 191 bénéficiaires sont toujours en emploi fin décembre 2010 dont 30% dans le cadre de contrats clauses d'insertion.

Sur l'Anru, 16% des publics sont en contrat clauses contre 41% en 2009, et 1/3 est toujours en activité suite à des contrats clauses d'insertion (22% en 2009).

Au total, 15% des publics ont abandonné en cours de contrat et 4% ont été licenciés ce qui fait **un taux de réussite de 81%**, taux plus élevé que l'an passé (+11%).

4 PERSPECTIVES

PREVISIONNEL DES VOLUMES HORAIRES EN 2011

	Perspectives heures chantiers en cours 2010/2011	Perspectives heures* nouveaux chantiers	Nbre de chantiers nouveaux
Convention Reybel	764	15660	13
Convention Bafa	5440	10658	16
Convention Empalot	3525	4841	2
Total ANRU	9729	31159	31
HorsANRU	7560	36525	37
Total Hors ANRU	7560	36525	37
Total ANRU et Hors ANRU	17289	67684	68

La perspective des heures équivaut à 53 ETP.

*le bilan des détails d'opération étant souvent au stade des prévisionnels dans l'attente des confirmations de lancement et des résultats des Appels d'Offres, toutes les heures indiquées sont très estimatives.

REPARTITION DES SECTEUR D'ACTIVITE DU PREVISIONNEL D'HEURES D'INSERTION EN 2011

	Bâtiment	Démolition	Nettoyage
Convention Reybel	16424		
Convention Bafa	15698	1520	
Convention Empalot	8366		
Total ANRU	40488	1520	0
HorsANRU	42513		1572
Total Hors ANRU	42513	0	1572
Total ANRU et Hors ANRU	83001	1520	1572

51 ETP prévus principalement, dans le secteur du bâtiment.

5 CONCLUSION

S'agissant des objectifs fixés par l'ANRU, les bailleurs sociaux ont tenu leurs engagements avec **58 817 heures réalisées** sur un prévisionnel de 26 761 heures, soit un taux de réussite de 220 %.

Ces résultats quantitatifs contribuent également à la sécurisation des parcours professionnels puisque les heures effectuées sur tous les marchés des organismes HLM correspondent à **61 ETP** (au lieu de 28 prévus).

Les heures d'insertion ont été recensées sur **34 opérations** (23 Anru et 11 Hors Anru) comprenant le nombre de lots suivants :

- 1 Démolition
- 3 Résidentialisations
- 7 Réhabilitations
- 20 Constructions
- 1 marché de ménage
- 2 marchés d'espaces verts

Ces lots ont pour conséquence des emplois créés principalement dans le secteur du Bâtiment soit 16 métiers sur 22.

S'agissant de l'impact des clauses d'insertion sur l'emploi :

191 bénéficiaires sur 2010 avec 10% de personnel féminin contre 5% en 2009 et presque les 2/3 résidents en Zone Urbaine Sensible.

Les jeunes d'un faible niveau de qualification sont les plus représentés suivis de la tranche d'âge 26/40 ans. La forte présence du secteur du 2nd œuvre se répercute sur l'augmentation par rapport à 2009 des publics jeunes avec un niveau CAP/BEP, niveau minimum requis pour pouvoir intégrer un chantier où le métier est très technique.

Les postes non qualifiés restent malgré tout majoritaires et concernent les métiers de « manœuvre » pour le bâtiment et d' « opérateur de quartier » pour le nettoyage et les espaces verts.

Les **213 contrats** ont conduit à la création de 23 emplois pérennes avec 23 CDI auxquels se rajoutent également les 29 contrats en alternance avec embauche prévue à leur issue.

Malgré une part toujours importante de l'intérim (souplesse des contrats très appréciée dans le secteur du bâtiment) et des CDD, la volonté est bien d'inciter les entreprises à profiter des clauses d'insertion pour recruter du personnel sur le long terme et le former.

L'effet nouveau sur 2010 est la part non négligeable des marchés Hors Anru avec 40% de participation sur la totalité des heures et un impact fort sur l'emploi conduisant à 77 contrats de travail dont notamment 9 CDI, 10 contrats en alternance et 28 contrats CDD insertion. Force est de constater que ces marchés font particulièrement appel à l'IAE avec 44% des contrats de travail avec une structure IAE.

Liée aux conventions ANRU, la mise en œuvre des clauses d'insertion se fait principalement sur le territoire toulousain, cependant, on voit se dessiner l'amorce d'un élargissement territorial avec notamment, Hors Anru, 5 opérations sur la Commune du Sicoval (Ramonville, Escalquens) et 2 sur la Communauté Urbaine du Grand Toulouse (Tournefeuille, Aussonne).

Près de la moitié des 191 bénéficiaires sont toujours en emploi en janvier 2011 (hors chantiers clauses).

Les clauses d'insertion sont non seulement un tremplin pour l'accès à l'emploi mais l'analyse de ce bilan démontre qu'elles peuvent également aboutir directement à l'emploi pérenne ou de formation.

RAPPEL DU MODE DE CALCUL DE LA CLAUSE D'INSERTION

Lors du Comité de Suivi du 10/07/08, une méthode de calcul a été définie pour les heures « clauses d'insertion » soit :

Montant des travaux Hors Taxe **X** la part de main d'œuvre (43 ou 40%) **X** taux d'insertion (5%)

Salaire horaire moyen du secteur (25 euros)

Le Comité de Suivi du 16/08/08 a également indiqué la période prise en compte pour le recensement des heures d'insertion : elle commence au démarrage du chantier concerné et peut aller jusqu'à 6 mois après la fin du chantier. Ceci afin de valoriser l'intégration du salarié au sein de l'entreprise

RAPPEL DE LA BASE DE CALCUL DE L'EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

L'annualisation du temps de travail sur la base de 35 heures hebdomadaires équivaut à 1607 heures sur une base légale (ce nombre d'heures peut être inférieur en fonction d'accords d'entreprise).

SIGLES

A

AFPR : Action de formation préalable au recrutement

AI : Association Intermédiaire

ANRU : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

API : Allocation aux parents isolés

C

CA : Contrat d'Apprentissage

CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi (contrat aidé - cf. CUI-CAE au 1^{er} janvier 2010)

CDD Contrat à Durée Déterminée

CDD I Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CDI I Contrat à Durée Indéterminée d'Insertion

CIE : Contrat initiative emploi (contrat aidé –remplacé au 1^{er} janvier 2010 cf. CUI-CIE)

CI-RMA : Contrat insertion – revenu minimum d'activité (Contrat aidé remplacé au 01/01/2010 cf. CUI-CIE)

CIVIS : Contrat d'insertion dans la vie sociale

C.Prof : Contrat de Professionnalisation

CTT Contrat de Travail Temporaire

CTT I Contrat de Travail Temporaire d'Insertion

CQP : Certificat de qualification professionnelle

CUI-CIE : Contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi (ex-CIE)

CTT : Contrat de Travail Temporaire

CUCS : Contrat urbain de cohésion sociale

CUGT: Communauté Urbaine du Grand Toulouse

CUI : Contrat unique d'insertion

D

DCE : Dossier de Candidature des Entreprises

DE : demandeurs d'emploi

DELD : Demandeur d'emploi de longue durée

DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (ex-DRTEFP)

E

EI : Entreprise d'insertion
EMT : Évaluation en milieu de travail (Pôle Emploi)
ETTI : Entreprise de travail temporaire d'insertion
EV : Espace Vert

I

IAE : Insertion par l'activité économique

G

GEIQ : Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

M

MGPV : Mission Grand Projet de Ville
ML : Mission locale
MO : Maîtrise d'Ouvrage
MRS : Méthode de recrutement par simulation (PE)
MDE : Maison de l'emploi

O

OF Organisme de Formation
OPCU mission d'ordonnancement, de pilotage, de coordination urbaine relative au programme de rénovation urbaine

P

PE : Pôle Emploi
PLIE GT : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Grand Toulouse
PMP : Période en milieu professionnel (Pôle Emploi)
PMP : Période de Mobilisation Professionnel (Mission Locale)

R

RSA : Revenu de solidarité active
RQ : Régie de quartier
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

S

SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique

T

TH : Travailleur handicapé
TP : Travaux Public
TPE : Très petites entreprises

V

VDT : Ville de Toulouse
VEFA : Vente en l'Etat Futur d'Achèvement
VRD : Voierie Réseau Divers

Z

ZUS : Zones urbaines sensible